Avis public

Outremont
Montréal

Demande de dérogation mineure

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont :

1° que l'arrondissement doit statuer sur une demande de dérogation mineure reçue par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement, visant l'immeuble situé au **10, avenue Maplewood** et portant sur l'objet suivant :

- Autoriser une porte de garage sur la face avant du bâtiment principal et ce, malgré l'article 9.4 du *Règlement de zonage* (1177).

2° que le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à **19 h le lundi, 5 novembre 2018** à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar à Outremont;

3° qu'à cette occasion, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande;

4° que dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, la porte de garage sur la face avant du bâtiment principal sera réputée conforme aux dispositions du règlement de zonage de l'arrondissement.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine au 514 495-6234.

Montréal, le 18 octobre 2018

La Secrétaire substitut de l'arrondissement
Julie Desjardins, avocate